

Compte rendu de la séance du mercredi 21 septembre 2016

Etaient présents : Sylviane TRONCHE, Pierre EELBODE, Brigitte JOLY, Murielle PALCY, André MULLER, Michel BAVIELLO, Jean-François AUTERIVES, Grégory SIMONEK, Marie-Ange CHIVOT.

Etaient absents : Marta PIEQUET, Régis GOETGHEBEUR, Jérémy GURHEM, Achille HOURDE, Sandra DURANT, Robert PICAUD, Emily RIGAUT.

Secrétaire de la séance : Grégory SIMONEK

Invités : M. TRONCHE Christian, Maire de TANCROU
Mme ANDRE Adeline, représentante des enseignants,
Mme ISELIN Suzanne Secrétaire du SIRP,
Mme CHAUFFOURIER Céline, parent d'élève

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h05
Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 06/07/2016.

1) Délibérations du Conseil

Arrêt du Projet Contrat Rural Intercommunal :

Par courrier du 11/07/2016, la DGFIP a émis un avis défavorable au projet. Mme la présidente fait lecture des principaux éléments de justification de cet avis :

- l'investissement est disproportionné compte-tenu de la situation financière tendue du syndicat et notamment de sa capacité d'autofinancement (CAF) insuffisante.
- Le syndicat ayant refusé de contracter un emprunt pour pouvoir honorer la part intercommunale.

Mme la présidente fait également part de sa conversation avec M. LUZI, référent du dossier à la DGFIP. Lors de cet échange, Mme la présidente a rappelé que l'on ne peut pas considérer le RPI en le dissociant des 3 communes qui le composent. Le RPI « seul » n'est qu'une coquille vide. Il faut donc comprendre par Capacité Autofinancement insuffisante du syndicat la CAF globale des 3 communes. Par déontologie, M. Luzy ne peut pas communiquer les situations financières individuelles des 3 communes à Mme la présidente, **que cette analyse individualisée de la capacité financière de la commune pourrait être communiquée à la demande du Maire.**

Mme la présidente fait alors part de l'envoi des demandes des Maires de TANCROU et de COCHEREL pour obtenir cette analyse de faisabilité concernant les actions à entreprendre sur leur commune.

Mme PALCY demande à la commune de JAIGNES si cette demande a également été faite. M. MULLER répond qu'une réflexion est en cours au sein de l'équipe communale à ce sujet.

Mme JOLY rappelle qu'une partie de l'emprunt contracté par la commune de JAIGNES était allouée lui semble-t-il au financement de sa contribution au projet intercommunal et que ce courrier de la DGFIP stipule que les communes ne peuvent pas contracter d'emprunt au titre de ce projet.

M. ELBOODE répond que l'emprunt communal ne peut pas être contracté au nom de l'intercommunalité (du RPI) mais que chaque commune peut emprunter pour financer les actions qui lui sont propres dans le cadre du projet intercommunal. Si JAIGNES a un emprunt dédié à financer une action dans ce cadre, il n'y a aucun problème.

Mme la présidente explique que si une commune délègue sa compétence investissement à une intercommunalité, dans ce cas là effectivement l'emprunt n'est pas possible mais dans notre cas nous avons délibéré le financement de chaque action par la commune concernée...il est donc souhaitable de lever toute ambiguïté sur les objectifs et compétences du SIRP.

M. ELBOODE justifie les demandes faites par TANCROU et COCHEREL à la DGFIP concernant l'analyse de leur santé financière et leur capacité à financer leur quote-part du projet et souhaite formellement que JAIGNES en fasse de même. Cet avis sera un indicateur important pour la commune qui souhaite rebondir sur un projet communal.

Mme PALCY regrette, outre cet avis défavorable, la perte de temps occasionnée par la commune de Jaignes qui n'a pas été claire dans son engagement. Retard de versement de la participation en 2015 et versement incomplet en 2016... Elle regrette également les absences répétées de M. le Maire de JAIGNES à ces réunions qui pourrait apporter des éléments d'information.

M. ELBOODE reprend la parole et réaffirme que le budget du RPI est excédentaire et ce depuis quelques années. Le vrai sujet ce soir, c'est le problème de financement par les communes. Aussi, une communication publique (notamment auprès des parents d'élèves) sera faite sur les situations financières des communes de COCHEREL, TANCROU et de JAIGNES si celle-ci s'associe à cette proposition.

« Je refuse que l'on dise que c'est le RPI qui ne peut pas financer, Mme TRONCHE, vous n'avez pas à endosser cette responsabilité ! »

A l'issue de ces échanges, Mme Tronche demande que le conseil syndical se prononce sur l'arrêt du projet intercommunal et du retrait de la modification de l'article 13 des statuts ;

Le conseil vote à l'unanimité l'arrêt du projet du Contrat Rural Intercommunal.

Le conseil vote également, à l'unanimité, l'annulation de la délibération votée précédemment concernant la modification de l'article 13 des statuts.

Sur conseil de la préfecture, chaque commune devra également prendre une délibération de retrait de la demande de modification de cet article 13.

Durée de l'amortissement, réintégration section investissement vers le fonctionnement :

L'arrêt du projet ayant une incidence budgétaire, les frais d'études 2015-2016 pour un montant de 60 040 €, doivent donc être sortis de la section Investissement et être réintégrés à la section de fonctionnement du Syndicat **selon la procédure d'amortissement.**

Mme la présidente propose que cette réintégration, soit amortie sur une durée de 5 ans, soit une charge annuelle d'environ 12 000 € inscrite aux dépenses de fonctionnement du syndicat pour les 5 prochaines années.

M. ELBOODE demande si ces dépenses feront tout de même l'objet de subventions dans le cas d'une reprise du projet dans un cadre communal.

Mme ISELIN répond que l'arrêt du projet met fin aux possibilités de subventions sur les frais engagés, **elle tient également à préciser que le montant de la FCTVA ne sera pas reversé, reversement qui était un des arguments des élus de Jaignes pour ne pas voter le budget 2016...**

La délibération concernant la durée de l'amortissement sur 5 ans est votée à l'unanimité.

Modification du montant des participations des communes :

Le projet étant avorté, le montant de la seconde tranche de participation est revu nettement à la baisse : le montant total de la participation des communes en investissement en 2016, passe de 129 000 € à 40 904 €, la participation aux dépenses de fonctionnement du SIRP restant inchangée.

Pour rappel, la première tranche, correspondant à 60% du total annuel, versée en avril :

- 58 448,43 € somme versée par COCHEREL
- 47 586.16 € somme versée par TANCROU
- 43 965.40 € somme **attendue** par JAIGNES. 30 172.99 € **versés**. **Reste 13 792.41 € à percevoir.**

Reste à verser en Octobre (2^e tranche) :

9 497.62 € par COCHEREL, au lieu de 38 965.63 €

2 256.12 € par TANCROU, au lieu de 31 724.11 €

-157,73€ par JAIGNES au lieu 29 310.27 €. Ces 157.73 € seront déduits de la participation 2017.

(13 792.41 € sont toujours à recouvrer, la commune de Jaignes devra s'en acquitter au plus tard en Octobre) ;

Mme la présidente estime que cette modification des sommes à verser est **hélas** une bonne nouvelle pour les communes de COCHEREL et TANCROU qui avaient prévu comme il se doit cette importante dépense dans leur section de fonctionnement (impact positif sur le budget de fonctionnement 2016 des 2 communes)

M. ELBOODE estime lui que tout le monde y est perdant, les sommes dépensées pour les frais d'études (60 140.33 €) sont perdues ainsi que les 80% de subventions qui auraient dû être touchées sur ces sommes et réaffirme que si cette perte n'est pas imputable aux communes de COCHEREL et TANCROU, ce sera dit : « cette petite plaisanterie coûte tout de même 60 140.33 €, (48 000 € de subventions) aux 3 communes, heureusement que l'on s'arrête maintenant, cela aurait pu coûter beaucoup plus cher ! [...] il faut dire les choses et expliquer qu'une attitude soit irréfléchie, soit de mauvaise foi, a une incidence sur nos budgets... »

La délibération concernant la modification du 2^{ème} acompte des participations est votée à l'unanimité.

M. MULLER se désole de ne pas pouvoir apporter ce soir des éléments de réponse concernant tant les retards dans les versements, que les choix des lignes budgétaires...

Mme JOLY précise qu'elle avait posé le problème de l'inscription dans la section d'investissement d'une partie de la participation, sa remarque n'avait pas eu de suites...

Mme la présidente, appuyée par M. ELBOODE, tient à déclarer que les échanges ne visent pas personnellement les conseillers de JAIGNES présents à ce conseil et comprend leur position.

Délibération concernant l'accord de financement du 3^e volet de la formation BAFA d'1 agent.

Ce 3^e volet correspond à une spécialisation « petite enfance ».

Le coût de cette formation est de 200 €

La délibération est votée à l'unanimité. La formation sera financée par le syndicat

2) Informations diverses :

Projet de mise à jour des statuts :

Mme la présidente fait part d'une proposition de la préfecture de mettre à jour les **statuts pour redéfinir les objectifs et compétences du syndicat, notamment avec l'arrivée en 2006 de nouveaux services concernant le périscolaire, la restauration scolaire, la garderie, la gestion des agents d'accueil périscolaire...**

Les services de la préfecture vont proposer un projet de modification des statuts à Mme la présidente pour étude et présentation au conseil pour délibération en octobre/novembre.

Mme la présidente rappelle que ce projet ne concernera que les objectifs et compétences du syndicat mais ne concernera pas les clés de répartition.

Une fois les investissements communaux réalisés, M. EELBODE demande que la clé de répartition soit effectivement revue...

Retour rencontre entre Mme la présidente et Mme HURY :

Mme la présidente fait part de sa conversation avec Mme HURY lors d'une rencontre le 08/09/2016 au sujet du choix du mode de réintégration des frais d'études en dépenses de fonctionnement. Elle évoque ensuite ses échanges concernant une rencontre programmée le 15/09/2016 entre Mme HURY, M. HOURDE et elle-même (propos de Mr Hourdé le 26/08/16 concernant le solde de 13 792.41€)

Mme Hury dément ce RV indique à Mme Tronche que le recouvrement est du ressort du CM de Jaignes, s'étonne que ce problème ne soit pas réglé ayant fait le nécessaire auprès de la commune : courriels, relances...

Mme Tronche indique qu'elle a bien confirmé à Mme Hury la poursuite des procédures visant à recouvrer la somme due. Un courrier circonstancié sera adressé à M. le sous-préfet, la DGFIP, Mme HURY, MM les élus des 3 communes et également aux parents d'élèves en cas de non versement en Octobre.

Mme PALCY rappelle que le retard de versement en 2015 par la commune de JAIGNES aurait pu mettre en grande difficulté le syndicat quant au paiement des frais de personnel des agents d'accueil.

M. AUTERIVES intervient, s'estimant surpris d'entendre cette situation de péril en 2015 alors que le syndicat connaît un excédent budgétaire en fin d'exercice.

Mme ISELIN répond que l'excédent budgétaire traduit comptablement une différence positive entre les recettes et les dépenses du syndicat mais ces recettes de l'année N ne peuvent être utilisées qu'à partir de l'année N+1, après affectation. Le budget de l'année N est calculé et équilibré en fonction des recettes de l'année N-1, des participations des 3 communes en année N et des dépenses prévues en année N.

Mme Tronche précise qu'un excédent n'est pas une « cagnotte » dans laquelle on peut puiser au gré des besoins, l'excédent 2015 a bien été réparti sur des lignes bien précises du budget 2016...

Contrat rural communal

Mme la présidente laisse à la parole à M. TRONCHE, Maire de TANCROU concernant le retour de l'analyse de la santé financière de la commune par la DGFIP, à la demande de l'équipe communale.

M. TRONCHE fait part du retour du rapport positif concernant la capacité financière de sa commune à réaliser l'action prévue : 2 ateliers périscolaires.

Il réunira très prochainement son Conseil pour proposer un projet de contrat rural communal, il précise que le dossier est déjà ouvert...

M. ELBOODE se dit impatient du retour du rapport concernant sa commune et confirme que la construction des 3 classes maternelles via un contrat rural communal est bien à l'ordre du jour.

Les effectifs scolaires de cette rentrée (source : Base Elèves) :

| Classe | PS | MS | GS | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 |
|----------|--------------|----|----|----|-----|-----|-----|-----|
| effectif | 6 (+2TPS) | 19 | 19 | 14 | 18 | 25 | 16 | 16 |

135 élèves répartis sur 6 classes, effectif stable par rapport à 2015 (141 élèves)

Les travaux réalisés/en cours :

Travaux réalisés au niveau de sanitaires de la 3^e classe de maternelle, coût 471 €

Investissement matériel scolaire :

Suite à la transmission d'un devis par Melle ANDRE, d'un montant de 594 € pour l'achat de robots informatiques, cet achat a été accordé par le SIRP, conformément à ce qui avait été évoqué avec l'équipe enseignante lors du dernier conseil d'école.

Infos concernant les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) :

Mme la présidente rappelle que chaque commune a touché les fonds de soutien 2015-2016 aux NAP et demande que le nécessaire soit fait au niveau communal pour que ce fond soit reversé au syndicat (joindre la délibération à l'ordre de versement au trésor public).

Un rappel est fait pour la pré-inscription et la demande de subvention pour l'année 2016-2017.

Information sur le Personnel :

Les contrats sont entrés en vigueur. Le nouveau CDD donne beaucoup de satisfaction.

1 contrat d'avenir suspendu 1 mois, la personne concernée ayant contracté un CDD d'un an dans une entreprise et soumise à une période d'essai. Si l'essai est concluant le contrat sera rompu avec le RPI ;

Tour de table des invités :

Mme ANDRE évoque le cas où des parents viennent chercher leur(s) enfant(s) accompagnés de leurs chiens : certains enfants peuvent avoir peur, les chiens aussi et on ne peut exclure le risque de morsure... aussi peut-on faire appel au bon sens et demander aux parents accompagnés de chiens de se mettre en recul et éviter tout risque. Mme Tronche précise que la sécurité est de la responsabilité du maire de la commune et qu'il faut les aviser de tous les problèmes rencontrés.

Mme CHAUFFOURIER, parent d'élève, demande si le panneau d'affichage de l'école de Crépoil peut être remplacé ou réparé. En cas d'intempéries, les documents affichés prennent l'eau ou s'envolent. M. BAVIELLO répond que cela sera fait.

Mme PALCY fait part d'inquiétudes de parents concernant les trajets en car : certains enfants ne voyageraient pas attachés ou se détacheraient en cours de route... un rappel sera fait aux accompagnatrices dans ce sens. Il est également rappelé que les enfants ne voyagent pas debout, que les cars sont dimensionnés afin que tous les enfants et accompagnants soient assis. Mme Tronche précise qu'un rappel peut également être fait aux enfants et ...aux parents ;

M. TRONCHE s'interroge sur la volonté réelle de la commune de JAIGNES à rester impliquée au sein du RPI ; il note que depuis 2 ans les faits rendent ce questionnement légitime.

MME JOLY et M. MULLER répondent que oui, JAIGNES souhaite rester dans le RPI cette question ayant été soulevée au sein de leur conseil

M. ELBOODE apporte son soutien à la déclaration de M. TRONCHE et déclare : « les actes doivent maintenant prendre le pas sur les paroles »

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordé, la séance est levée à 22h15.